

TRANSPORT de PROXIMITE CDC du Pays de Langon

CONTACT	TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE	USAGERS concernés		CONSISTANCE du SERVICE			TARIFICATION	Conditions de RESERVATION	TRANSPORTEUR
		Définition des BENEFCIAIRES	Modalités d'ADMISSION	DESTINATION	TYPE de service et FREQUENCE	Amplitude horaire			
<p style="text-align: center;">CDC du PAYS de LANGON</p> <p>11 allée Garros B.P 25 33210 Langon</p> <p>Tél.: 05.56.63.81.10 Fax: 05.56.63.81.19</p> <p>emilie.chabenat@cc-paysdelangon.fr http://cc-paysdelangon.fr</p>	<p>Bommes Coimères Fargues Langon Léogeats Mazères Roaillan Sauternes Toulenne</p>	<p><u>Notion de PERSONNES CAPTIVES :</u></p> <p>- Personnes âgées - Jeunes - Personnes en difficulté - Personnes à mobilité réduite - Personnes sans moyen de locomotion</p>	Aucune	LANGON	<p><u>LIGNES MARCHES</u> <u>Services réguliers</u></p> <p style="text-align: center;">Vendredi <i>matin</i></p>	(Voir en page suivante FICHES HORAIRES détaillées)	2€ / Voyage	<p>Réservation auprès du SISS Tél.:05.56.62.36.03</p> <p>la veille à 16h au plus tard pour prise en charge à la demande</p>	SISS de LANGON

<p>Pour les communes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Bieujac ■ Castets en Dorthe ■ St Loubert ■ St Pardon de Conques ■ St Pierre de Mons et Mazères 	<p>le service de transport est assuré plusieurs fois par jour par l'autocar de la ligne 511 du réseau Transgironde.</p>
--	---

CDC du PAYS de LANGON Services REGULIERS - VENDREDI *matin*

HORAIRES : l'horaire de passage vous sera précisé par le SISS en fonction de l'ensemble des réservations enregistrées sur les communes desservies.

--> **Les horaires ci-dessous sont donc donnés à titre indicatif.**

ARRETS : il n'y a pas d'arrêt fixe, l'autocar se présente au plus près du domicile de l'usager.

Circuit 1	Km	ALLER	RETOUR
LEOGEATS	0	08:25	11:50
SAUTERNES		08:31	11:44
BOMMES		08:36	11:39
FARGUES		08:44	11:31
TOULENNE		08:51	11:24
LANGON	24,1	09:00	11:15

Circuit 2	Km	ALLER	RETOUR
ROAILLAN	0	09:15	12:35
MAZERES		09:19	12:31
COIMERES		09:30	12:20
LANGON	22,5	09:45	12:05